

Affaire Bettencourt : Eric Woerth et les autres prévenus seront fixés ce jeudi



Dans le volet "trafic d'influence", la relaxe avait été requise par le procureur pour Eric Woerth et Patrice de Maistre.

Trois mois après le procès qui s'était tenu à Bordeaux, le tribunal correctionnel se prononcera aujourd'hui sur le sort de neuf prévenus suspectés d'avoir abusé de la vulnérabilité de la riche héritière de L'Oréal Liliane Bettencourt, aujourd'hui âgée de 92 ans. Parmi eux, l'ancien ministre du gouvernement Fillon, Eric Woerth, est poursuivi pour "recel", alors que d'autres prévenus le sont pour abus de faiblesse, blanchiment et complicité.

A différents niveaux, les prévenus sont suspectés d'avoir profité des largesses de la milliardaire entre 2006 et 2011, alors que ses capacités de discernement étaient, selon sa famille, très discutables.

Le procureur a requis une peine de trois ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende contre le photographe François-Marie Banier, présenté comme "un homme capable de tout" par Françoise Meyers-Bettencourt. Trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis, ainsi que 375 000 euros d'amende ont aussi été requis contre le gestionnaire de fortune Patrice de Maistre et le compagnon de Banier, Martin D'Orgeval.

Quant aux soupçons de trafic d'influence, la relaxe avait été requise par le procureur pour Eric Woerth et Patrice de Maistre. Ce dernier était soupçonné d'avoir reçu la légion d'honneur grâce à Eric Woerth en échange d'un emploi pour son épouse via les Bettencourt. Une affirmation que les deux hommes ont toujours nié.

Les 8 et 9 juin, la juge de Nanterre Isabelle Prévost-Desprez doit comparaître à Bordeaux pour "violation du secret professionnel", alors que l'ex-majordome de Liliane Bettencourt, Pascal Bonnefoy, et 5 journalistes seront jugés pour "atteinte à l'intimité de la vie privée" à une date encore indéterminée.